CONVENTION NATIONALE.

OPÉRATION

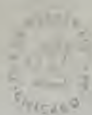
DE FINANCE

Pour retirer de la circulation & éteindre au moins ſix milliards en aſſignats par la voie d'une loterie en viager,

Propoſée par SOLIGNAC, prépoſé à la ſurveillance de la marque ſur les ouvrages d'or & d'argent ;

Imprimée par ordre du Comité des Finances.

A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Ventôſe, l'an III.



OPÉRATION DE FINANCE,

Pour retirer de la circulation & éteindre au moins six millards en assignats, par la voie d'une loterie en viager,

Proposée par SOLIGNAC, préposé à la surveillance de la marque sur les ouvrages d'or & d'argent.

Motifs qui ont servi de base pour former le plan de cette loterie.

PREMIER MOTIF.

L'INTÉRÊT viager étant communément estimé le double du perpétuel, il s'ensuit que la Nation vendant ses domaines en assignats, sur le pied du denier 40, c'est-à-

dire, à raiſon de 2 & demi pour cent d'intérêt, elle ne peut, en retirant les aſſignats de la circulation, leur allouer un intérêt viager plus fort que celui de 5 pour cent, puiſque c'eſt le double du taux auquel elle les prend en paiement de ſes domaines, & que d'ailleurs ils ne rapportent aucun intérêt par eux-mêmes.

Par conſéquent, on a fixé à 5 pour cent l'intérêt viager à accorder aux perdans de la loterie.

IIe Motif.

La miſe dans cette loterie eſt de 100 livres. On y gagne un lot ſur dix numéros ou billets; enſorte que tous les lots gagnans ſont de 1000 livres, & ceux des perdans ſont de 5 liv. d'intérêt en viager; par conſéquent on ne peut y perdre que la différence qu'il y a de l'intérêt perpétuel au viager, tandis que d'un autre côté on riſque à y gagner net neuf fois ſa miſe dans chaque tirage.

Mais les porteurs des lots gagnans ne participent pas à l'intérêt viager de 5 livres pour le numéro gagnant de leur lot, attendu que celui qui pour ſa miſe de 100 liv. retire un lot de 1000 liv., ne va pas ſe plaindre qu'il lui revient encore 5 liv. pour ſon numéro gagnant; & cependant cette économie ſur le viager, pour la Nation, fait ſur le capital de ſix milliards, un objet de 30,000,000 l. de rente viagère pour la première année, comme on peut s'en convaincre par la première partie du compte pour l'état qui eſt ci-après.

IIIe Motif.

Au lieu de continuer à vendre indistinctement les domaines nationaux, je propose à la Nation de se borner uniquement à ne vendre que ceux qui périclitent & qui dépérissent journellement, comme maisons, magasins, usines, moulins, manufactures, églises, &c. &c., & à affermer, ou à louer seulement, par des baux de trois ans, les domaines qui sont d'un revenu constant & d'une gestion facile, comme terres labourables, prairies, bois & forêts, pour payer d'abord avec ses revenus une bonne partie des 240 millions de viager qui lui restera à payer chaque année sur les 5,400,000,000 liv. de capital en tout, à raison de 5 pour cent, comme on peut le voir ci-après dans la première partie du compte pour l'Etat, & ensuite pour pouvoir conserver une bonne partie de ces derniers domaines libres pour elle, en dernière analyse & après l'entière extinction du capital & de l'intérêt viager dudit capital de 6,000,000,000 liv.

IVe Motif.

Les raisons qui donnent lieu à proposer à la Nation de ne pas vendre indistinctement tous les domaines & d'en conserver partie pour les affermer & les louer de préférence, consiste n ,

En ce que devant distinguer ici, pour plus grande clarté, les anciens domaines que l'on estimoit communément six milliards, qui ont été dans le temps hypothéqués à l'ancienne dette avant la révolution, & qui suffisoient à peine pour la couvrir, d'avec les nouveaux domaines acquis par la Nation depuis la révolution, tan sur le clergé, sur les nobles émigrés, que sur les condam-

nés, & fur lefquels domaines l'hypothèque des affignats porte plus fpécialement que fur les anciens, on a penfé que ces nouveaux domaines devoient être au moins eftimés 7 milliards, & qu'à raifon de 2 & demi pour cent de revenu net annuel, ils pouvoient rapporter à la Nation environ 175 millions, ou que du moins, s'ils étoient vendus en partie fur le pied du denier 40, qui eft égal à l'intérêt de 2 & demi pour cent, la maffe des 6 milliards d'affignats à retirer & à éteindre comme on le propofe, diminueroit d'autant & en proportion, ce qui feroit abfolument égal au fonds, & n'apporteroit aucun changement notable dans le réfultat général de ce compte pour l'Etat.

C'eft donc uniquement de ces derniers domaines acquis par la Nation depuis la révolution, que j'entends parler ici, & pour lefquels, en eftimant leurs 3 feptièmes de valeur, foit en maifons, magafins, ufines, moulins, &c., & tous autres objets qu'il eft inftant de vendre au plutôt, je me hafarde de propofer à la Nation de réferver en nature les 4 feptièmes reftans de ces domaines, que je fuppofe être en terres labourables, prairies, bois & forêts, rapportant net environ 100 millions de revenu à raifon de 2 & demi pour cent par an, pour s'en aider à payer le viager fur le reftant du net annuel de ce viager, jufqu'à fon entière extinction à la trente-unième année, & lui faciliter enfuite, avec ce même revenu de 100 millions du reftant de fes domaines, à retirer par an de la circulation, & pendant vingt ans, une pareille fomme de 100 millions en nouveaux affignats timbrés en rouge, qui y feroient rentrés depuis la première jufqu'à la feizième année de l'extinction du viager, pour former le capital d'environ 2 milliards en ces nouveaux affignats qu'on auroit jugés néceffaires dans la circulation, & de les remplacer ainfi par des efpèces dans l'efpace de ces vingt

dernières années, ce qui faisoit en tout l'espace de 51 ans; ensorte qu'à la fin de cette dernière & troisième époque, au bout de 51 ans, la Nation se trouveroit avec 3 milliards en espèce dans son numéraire, point de papier ni presque de dette; mais encore avec 4 milliards au moins de domaines, qui lui rapporteroient environ 100 millions de revenu par an, qu'elle pourroit appliquer enfin à la diminution des impôts, ou à l'établissement d'une caisse d'escompte pour les effets du commerce, ou à toute autre chose à son choix.

Tel est l'objet qu'on se propose dans cette Opération de Finance. On pense avoir démontré jusqu'à l'évidence la possibilité de l'atteindre dans l'analyse qui suit.

Analyse de la loterie en viager que le citoyen SOLIGNAC *propose au comité des finances, pour retirer, au moins dans l'espace de vingt mois, 6 milliards en assignats qui sont dans la circulation, depuis 5 liv. jusqu'à 500 liv. chacun.*

Cette loterie est composée de mises de 100 livres chacune en assignats, faites par les porteurs qui veulent s'y intéresser.

Ces mises de 100 livres sont exprimées sur des billets numérotés de suite, qui sont délivrés au porteur & qui lui servent de reconnoissance.

Il y a dans cette loterie un lot gagnant de 1000 liv. sur chaque nombre de dix billets; par conséquent il reste neuf billets perdans, qui ont chacun pour lot un bon de 5 livres d'intérêt en viager, qui sera également numéroté de suite. (Voyez ci-devant le premier & le second motif.)

Indépendamment d'un bureau général de régie qui ſera établi à Paris, il y aura dans cette capitale. 4

Paris (cette capitale)	4	Bureaux de recette ordinaire qui seront placés au centre de la ville.
La ville de Lyon en aura . .	2	
Celle de Bordeaux	2	
Celle de Marſeille.	2	
Les chefs-lieux des quatre-vingts autres départemens en auront 1 chacun, ci.	80	
En tout, ci	90	

Chaque bureau de recette ſera compoſé d'un directeur, d'un receveur, d'un contrôleur, de deux vérificateurs d'aſſignats de la recette, de deux commis & d'un garçon de bureau.

Il eſt à ſouhaiter que, pour l'entière réuſſite de cette loterie, on puiſſe exécuter ce qui ſuit :

1°. Que dans chacun de ces quatre-vingt-dix bureaux, pour hâter, autant qu'il eſt poſſible, l'extinction que l'on propoſe de faire de 6,000,000,000 liv. en aſſignats, on puiſſe faire un tirage par décade, c'eſt-à-dire, trois tirages par mois, pour être à même d'eſpérer que dans ſoixante tirages au plus dans chacun de ces bureaux, c'eſt à-dire, dans l'eſpace de vingt mois au plus, on parvienne à l'extinction de ce capital.

2°. Que dans chacun des ſoixante tirages à faire dans l'eſpace de vingt mois par décade, n'importe quel jour, pour chaque bureau des quatre-vingt-dix, on puiſſe eſpérer de recevoir au moins 11000 miſes de 100 liv. chacune, pour ces ſoixante tirages par bureaux, parce qu'on parviendroit réellement à amortir ſur ces 6 milliards, la

ſomme importante de 5,940,000,000 liv., ainſi que l'on peut s'en aſſurer comme ſuit :

11,000 miſes de 100 liv. chacune
par . . . . 100 liv.

1,100,000 liv.
par . . . . 60 tirages pour chacun des 90 bureaux.

66,000,000 liv.
par . . . . . . 90 bureaux dans la République.

5,940,000,000 liv. de capital éteint.

Or, ces 11,000 miſes produiront 110 lots gagnans de 1,000 liv. chacun, & 9900 lots perdans de 5 liv. en viager chacun, qui feront échangés contre de gros aſſignats nouvellement timbrés en rouge depuis la ſomme de 250 liv. juſqu'à celle de 25 livres, ou rembourſés en eſpèces, lorſquelles ſeront rentrées dans la circulation.

Cette ſomme de 1,100,000 liv. pour 11,000 miſes n'eſt pas ſi conſidérable que l'on ne puiſſe eſpérer de la raſſembler par chaque tirage, ſur-tout dans les grandes villes; mais quand même elle ſeroit moindre, on feroit toujours le tirage à la fin de la décade.

3°. Que dans les 40 premiers tirages, c'eſt-à-dire, pendant les deux tiers de l'extinction des ſix milliards, les miſes de 100 liv. chacune ne ſeront faites qu'en aſſignats actuels, mais le paiement des lots gagnans de 1,000 liv. chacun; & celui des lots perdans de 5 liv. de viager, ne ſeront faits qu'en aſſignats nouvellement timbrés en rouge, depuis la ſomme de 250 liv. juſqu'à celle de

25 liv. au plus bas, que les receveurs des 90 bureaux auront ſoin de choiſir & de retirer de leur recette à chaque tirage, pour les envoyer au bureau général de la régie à Paris, qui les fera timbrer en rouge & les leur renverra avec les appoints de même, pour payer tous ces lots juſqu'à ladite époque.

4°. Mais que dans les 20 derniers tirages reſtans ſur les 60 à faire par chaque bureau dans l'eſpace de 20 mois, toutes les miſes qui ſeront faites dans chacun pour prendre des billets ou numéros de cette loterie & s'y intéreſſer, ne pourront être faites qu'à raiſon de 1 cinquième en argent & de 4 cinquièmes en aſſignats, & par conſéquent le paiement des lots gagnans de 1,000 liv. chacun ne pourront qu'être faits en argent, ainſi que les perdans de 5 liv. en viager par la nation, ſi toutefois elle le peut encore par ſes revenus, comme il y a apparence.

Enfin, il eſt en conſéquence à ſouhaiter que la nation, dès le commencement de cette loterie, ne vende que les domaines qui déperiſſent journellement ou qui preſſent le plus, & qu'elle ſe borne uniquement à affermer & à louer les autres en baux de trois ans, partie en argent & partie en aſſignats nouvellement timbrés en rouge, d'abord le 2 cinquièmes au moins en argent & les 3 cinquièmes en aſſignats, pour en venir à la dixième année du paiement du viager, à les affermer à 3 cinquièmes en argent juſqu'à la vingtième année; & depuis cette dernière époque juſqu'à la trente-unième, que l'on compte ordinairement devoir faire le complément de l'extinction de tout viager, la nation pourroit faire ſans doute les baux à ferme & locations de tous ſes domaines uniquement en eſpèces, pour payer avec ſes revenus, & pour ſe trouver enſuite avec la plus grande partie de ſes derniers domaines, c'eſt-à-dire, avec 4 milliards au

moins de domaines, qui devroient lui rester après l'extinction totale du viager de ces 6 milliards de capital en assignats actuellement existans.

Je dois faire observer, avant d'aller plus loin, que cette loterie donnant un lot gagnant de 1,000 livres par chaque nombre de 10 billets ou numéros, il y a à déduire le dixième sur les 6 milliards de livres pour le montant des lots gagnans, qui s'élève à 600 millions de livres; & comme la nation ne paie aucun intérêt sur ces 600 millions de lots, il ne reste à payer le viager que sur 5,400,000,000 de livres à raison de 5 pour cent par an, comme on peut le voir dans la première partie du compte pour l'état ci-joint, & lequel intérêt monte, pour la première année après l'extinction totale du capital supposé de 6 milliards, à la somme de 270,000,000 l., comme on peut le voir dans la deuxième partie dudit compte pour l'état, ci. . . . 270,000,000 l.

Par conséquent la nation bénéficie dans cette loterie de . . . . 30,000,000 l. de rente.

Puisque l'intérêt de 6 milliards en rente viagère à 5 pour cent est de . . . . . . 300,000,000 l.

Et sans qu'aucun prêteur, qui pour sa mise de 100 l. a gagné un lot de 1,000 livres, ait lieu de se plaindre de cette retenue de 5 liv. en viager sur le numéro de son lot.

N. B. Voir à la fin le compte pour l'Etat dans l'extinction du capital de 6 milliards & dans celle de l'intérêt viager de ce capital, avec ses résultats dans l'une & dans l'autre.

Réſultat du compte pour l'état.

1°. Il réſulte de la première partie de ce compte, que l'état ne payant dans cette loterie aucun intérêt ſur le montant des lots gagnans, il économiſe ainſi le dixème ſur l'intérêt viager qu'il accorde par an; par conſéquent celui de cinq pour cent qu'il donne dans ce compte, ſe trouve réduit à 4 & demi pour cent; ce qui produit pour lui à ſon bénéfice, ſur une ſomme de 6 000,000,000 liv. à éteindre par cette loterie, une économie de 30,000,000 l. de rente viagere pour la première année.

2°. Il réſulte de la deuxième partie de ce compte, qu'en faiſant quatre-vingt tirages par décade, d'environ 11000 miſes de 100 liv. chacun dans les quatre-vingt-dix bureaux de loterie qui ſeront établis dans la République, il eſt aiſé de démontrer que dans vingt pareils tirages, il y auroit déja environ 2 milliards d'aſſignats éteints ſur les 6 milliards que l'on ſe propoſe.

Par conſéquent les eſpèces commenceroient à reparoître dans la circulation; ce qui faciliteroit alors la Nation de trouver à affermer & à louer partie en argent & partie en aſſignats, par des baux de trois ans, les domaines qu'elle auroit réſervés à cet effet.

Or, ces vingt tirages peuvent être faits & réaliſés dans moins de ſept mois de temps, ce qui n'eſt pas trop long à attendre; & ce ſeroit ſans doute vers cette époque, & en continuant les tirages, que les eſpèces reparoîtroient de plus en plus, & de manière qu'au quarantième tirage, c'eſt-à-dire, vers le quatorzième mois de la loterie, elles ſeroient courantes dans le commerce, puiſqu'alors on ſeroit parvenu à éteindre environ les deux tiers de la maſſe des 6 milliards en aſſignats.

3°. Qu'en propofant d'éteindre au moins pour 6 milliards d'affignats, ou pour mieux dire, d'éteindre tous les gros depuis 5 liv. & au-deffus qui reftent circulans, dans l'efpace de vingt mois, on ne doit cependant pas craindre de manquer de figne repréfentatif de valeurs dans la circulation, vu le peu de commerce & d'induftrie qui nous reftent, après les violentes fecouffes qu'ils ont éprouvées pendant la révolution ; & d'autant mieux que les plus experts fpéculateurs s'accordent à eftimer à un milliard d'efpèces celles qui pourront encore reparoître à la paix après la révolution, & lequel milliard fe trouveroit accru après l'extinction de l'entier capital des 6 milliards, de la fomme importante de 514 millions, provenant du paiement de l'intérêt viager en nouveaux affignats des deux premières années de fon extinction, comme on peut le voir dans la deuxième partie dudit compte pour l'Etat, & ce qui formeroit alors, dans ces deux premières années, un numéraire d'environ 1500 millions pour fuffire à nos befoins.

4°. Que, quoique la Nation fe décide à ne plus vendre que les domaines qui périclitent & qui preffent le plus, & à ne donner les autres, tels que les terres labourables, les prairies, les bois & les forêts, qu'à ferme, partie en argent & partie en affignats, elle fera obligée, dans les deux premières années de l'extinction du viager, d'employer la partie en argent qu'elle en retirera, uniquement à éteindre comptant les petits affignats depuis 50 fols jufqu'à 10 fols qui font dans la circulation, en les remplaçant par la fabrication de 60 millions au moins de menues efpèces d'argent qu'elle fera faire, ainfi que par celle de 30 millions de monnoies de cuivre, uniquement en pièces de cinq centimes & en centimes.

5°. Enfin, pour diffiper entièrement la crainte que l'on pourroit avoir, qu'en propofant ici d'éteindre par cette

loterie tous les gros assignats qui sont en circulation, on ne manque de signe représentatif des valeurs, on ose croire qu'indépendamment de tout ce que l'on a dit jusqu'ici à cet égard, il convient de mettre sous les yeux du public le relevé que présente à faire la seconde partie dudit compte pour l'Etat de tous les paiemens du viager que l'on a proposé de faire en assignats, depuis la première année jusqu'à la seizième inclusivement, pour démontrer jusqu'à l'évidence qu'en sus du milliard en espèces, que l'on estime communément devoir reparoître à la paix dans la circulation & à la fin de l'extinction du capital des 6 milliards, il se trouvera réellement exister dans le commerce la somme importante de 1,980,712,066 liv. en assignats nouvellement timbrés en rouge, qui sera bien plus que suffisante pour relever le peu de commerce & d'industrie qui nous restent jusqu'ici.

Or ce relevé des paiemens à faire est désigné dans la seconde partie dudit compte pour l'Etat, comme suit; ainsi qu'on peut le vérifier.

Relevé des paiemens à faire du viager en nouveaux assignats timbrés en rouge.

1re année payable uniquement en assignats, ci...	261,290,323	l.
2e — *idem*	252,861,603	
3e — payable 3 cinquièmes en assignats, ci..	146,822,865	
4e — *idem*	142,086,639	
5e — *idem*	137,497,206	
6e — *idem*	133,067,619	
7e — *idem*	128,775,038	
8e — *idem*	124,621,077	
9e — *idem*	120,601,044	
10e — *idem*	116,710,686	
Montant des dix premières années, ci...	1,564,334,100	
11e année payable 2 cinquièmes en assignats. ci.	74,897,218	l.
12e — *idem*	72,868,236	
13e — *idem*	70,517,686	
14e — *idem*	68,242,922	
15e — *idem*	66,041,538	
16e — *idem*	63,810,366	
Total de l'émission des nouveaux assignats, ci..	1,980,712,066	

Je dois encore faire obſerver qu'après le ſoixantième tirage de chacun des quatre-vingt-dix bureaux, c'eſt-à-dire, à la fin du vingtième mois, les aſſignats actuels qui n'auroient pas été apportés aux bureaux de cette loterie dans toute l'etendue de la République, ſeroient démonétiſés & n'auroient plus de cours.

Il ſeroit ſeulement accordé aux porteurs délinquans ou malveillans, le terme de quatre mois de plus pour s'en défaire & les placer de gré à gré vis-à-vis les acheteurs des biens & domaines nationaux, qui auroient ſeuls la faculté de les donner en paiement à la tréſorerie nationale, qui les recevroit pendant ce dernier terme de quatre mois, pour parfaire les deux ans complets, pour l'extinction totale de ce capital ſuppoſé en gros aſſignats dans la circulation.

Mais ſi contre toute attente, dans le cours des deux premiers mois de cette loterie, le public ne ſe prête pas aſſez à reconnoître ſon véritable intérêt dans cette opération, pour s'y intéreſſer vivement, & qu'au contraire il la laiſſe languir par la foible part qu'il y prendra, pour lors, il n'y auroit pas à héſiter de recourir à l'expédient de rigueur, qui conſiſte à démonétiſer au troiſième mois l'aſſignat de 500 liv., puis celui de 400 liv. dans le cinquième mois & ainſi de ſuite, de deux en deux mois, en deſcendant toujours des plus gros à de plus petits, juſqu à l'aſſignat de 100 liv., qui eſt celui auquel il convient de s'arrêter & de ſe maintenir juſqu'au dix-huitième mois, temps auquel on démonétiſera enfin tous les aſſignats reſtans, depuis 5 liv. juſqu'à 100 liv. après le terme du vingtième mois révolu, qui doit être auſſi le dernier de la loterie, en les mettant tous hors de cours, de quelque ſomme qu'ils puiſſent être, au-deſſus de l'aſſignat de 50 ſols. Car ſi faut, d'une manière ou d'autre, en revenir & au plutôt aux eſpèces réelles, pour déraciner la

giotage, rétablir l'ordre en toutes choses, & s'y soutenir le plus que l'on pourra, pour modifier le prix des denrées & celui des salaires, & les faire revenir l'un & l'autre à leur prix naturel & supportable; sans quoi, point de commerce ni d'industrie à espérer pour se relever.

Quant aux petits assignats depuis 50 s. jusqu'à 10 s., ils seroient ensuite retirés & remboursés par la Nation, uniquement en espèces, pendant la première & la seconde année du paiement du viager en nouveaux assignats, & le plutôt possible, en retablissant dans la circulation 60 millions de menues espèces d'argent, au titre de neuf parties de fin, comme notre nouvelle monnoie d'or & d'argent, ainsi que des personnes instruites l'ont déja proposé, & 30 millions de pièces de cuivre que je propose, uniquement en pièces de 5 centimes & en centimes, à raison de 30 sols d'achat du cuivre pour notre livre de poids, ainsi qu'il y a lieu à espérer de l'obtenir à la paix.

A la suite de la trente-unième année pour l'extinction du viager provenant de nos assignats, il restera encore la troisième partie du compte pour l'Etat à établir & à suivre pendant la troisième & dernière période qu'il aura encore à parcourir pendant vingt ans, pour remplacer dans la circulation par des espèces, la somme de 100 millions par an, sur celle d'environ 2 milliards des nouveaux assignats timbrés en rouge, que la Nation aura fait rentrer dans la circulation depuis la première jusqu'à la seizième année inclusivement de l'extinction de ce viager; lesquelles espèces seront fournies & proviendront uniquement du revenu des 4 milliards au moins de ses domaines nationaux qu'elle aura réservés & conservés pour elle, pour en faire le meilleur usage possible; ensorte qu'après les cinquante-un ans, en tout, que ces trois différentes périodes auront parcourus & remplis, la Nation se trouvera réellement avec un numéraire de 3

milliards en eſpèces dans la circulation, point de papier & peu ou point de dettes : ayant d'ailleurs un revenu d'environ 100 millions par ſes domaines, pour en diminuer d'autant les impôts au beſoin, ou pour les employer comme reſſource dans l'occaſion, ſi elle le juge à propos.

Il n'eſt guère poſſible de propoſer & de procurer à la Nation une meilleure & plus ſatiſtaiſante ſituation dans ſes affaires. Elle peut certainement l'atteindre & obtenir, quoique le terme ſoit un peu long, après ſur-tout que nous ſerons parvenus par nos différentes tentatives, comme il eſt à deſirer, à renverſer & à culbuter la banque de Londres, pour avoir par ſa chute une paix vraiment ſolide & durable ; ſans quoi il n'y aura certainement pas à compter que peu de choſe de tout ceci, & ce ſera toujours à recommencer. C'eſt là du moins ma façon de penſer à cet égard, après plus de cinquante ans d'expérience & d'une étude la plus ſuivie ſur le caractère & ſur l'inſatiable ambition de cet acharné ennemi qui ne voit vraiment que nous en Europe capables d'arrêter & de s'oppoſer aux vaſtes & ridicules projets qu'il enfante à l'aide de ſa banque Il faut donc l'arrêter dans ſa courſe une bonne fois pour toutes, ſi nous voulons vivre tranquilles & pouvoir travailler à réparer tous nos maux.

Explication essentielle, formant le résumé de la marche à suivre de l'opération pour rappeler les espèces dans la circulation & pour les y maintenir.

Nous prions le lecteur de vouloir bien se rappeler,

1°. Que dans l'analyse de l'opération, nous avons estimé, d'après les calculs que nous y avons établis *pour l'extinction du capital des 6 milliards en assignats*, que les espèces qui existent encore dans la République commenceront a reparoître dans la circulation vers le septième mois de cette extinction, c'est-à-dire, après le vingtième tirage de la loterie dans chaque bureau, puisqu'il y auroit alors environ 2 milliards de cette masse qui seroient éteints.

2°. Qu'à la suite de cette époque les espèces sans doute reparoîtront de plus en plus, & qu'elles seront vraisemblablement courantes au quatorzième mois de l'extinction du capital des 6 milliards, c'est-à-dire, après le quarantième tirage de cette loterie, puisqu'il y auroit alors environ les 2 tiers d'éteints de cette masse, ou pour mieux dire, quatre milliards d'éteints.

3°. Que depuis le quatorzième mois jusqu'au vingtième, c'est-à-dire, depuis le quarantième tirage jusqu'au soixantième de chacun des quatre vingt-dix bureaux établis dans la République, qui forment le terme que nous avons fixé pour l'extinction totale du capital des 6 milliards en assignats, & pour le dernier tirage de cette loterie,

toutes les eſpèces qui ſont encore dans la République, & que nous penſons (conjointement avec les meilleurs ſpéculateurs à cet égard) devoir être eſtimées au plus à un milliard au retour de la paix, ſe trouveront alors de force dans la circulation, avec les 261 millions des nouveaux aſſignats timbrés en rouge qui y ſeront rentrés, pour le paiement, dans la première année, de l'intérêt viager reſtant des 270 millions qui ſeroient dus par la Nation aux porteurs; comme on peut le voir au premier article de la ſeconde partie du compte pour l'Etat, concernant l'extinction du viager.

Or, depuis cette dernière époque du vingtième mois, formant le complément des ſoixante tirages de la loterie, & par conſéquent celui de l'extinction dudit capital des 6 milliards, juſqu'à celle de la trente-unième année eſtimée pour l'extinction totale du viager de ce même capital, le milliard en eſpèces, qu'on a ſuppoſé être entièrement rentré dans la circulation au vingtième mois de l'extinction du capital, y reſtera certainement, & avec même les accroiſſemens naturels que nous devons attendre de nos productions territoriales & induſtrielles par la balance annuelle du commerce; & comme cette balance doit être d'ailleurs favoriſée & ſoutenue par une émiſſion d'environ deux milliards en tout, qui aura lieu progreſſivement depuis la première juſqu'à la ſeizième année incluſivement, en nouveaux aſſignats timbrés en rouge, pour le paiement annuel d'une partie de l'extinction de l'intérêt viager du capital reſtant des ſix milliards, ainſi qu'il conſte par le relevé qu'on a fait exprès de ces paiemens, & qu'on a ci-devant rapporté, il n'y a pas de doute que notre numéraire en eſpèces n'augmente juſqu'à la trente-unième année de cette extinction du viager, plutôt qu'il ne diminue.

Ainſi notre numéraire étant proportionné & relatif à

nos besoins, n'aura pas manqué d'espèces, depuis leur rentrée dans la circulation au septième mois de l'extinction du capital des 6 milliards en assignats jusqu'à l'époque de la trente-unième année, qui sera la dernière de l'extinction du viager de ce même capital, n'y n'aura pas non plus été trop surchargé jusque là en nouveaux assignats, pour avoir fait sensiblement augmenter le prix naturel des denrées; mais comme le papier-monnoie, de quelque nature qu'il soit, n'entretient que des agioteurs & n'enfante que des fripons, il convient de s'en débarrasser le plutôt que l'on peut, pour en revenir uniquement aux espèces réelles. C'est pourquoi la Nation s'étant déja réservé sur ses domaines un capital au moins de quatre milliards, lui rapportant à raison de 2 & demi pour cent, un revenu d'environ 100 millions par an, devroit appliquer ce revenu, pendant vingt ans de suite, au remboursement & à l'extinction de deux milliards de nouveaux assignats timbrés en rouge, qu'elle auroit fait rentrer peu-à-peu dans la circulation, depuis la première jusqu'à la seizième année, inclusivement, de l'extinction du viager du capital restant des 6 milliards supposés, & qu'elle y auroit jugés nécessaires, jusqu'à ladite époque de trente-un ans, pour fournir aux besoins journaliers de notre commerce.

Par conséquent ce remboursement annuel de 100 millions de nouveaux assignats en espèces pendant vingt ans de suite, formeroit la troisième partie du compte pour l'Etat dans cette opération, & feroit en tout l'espace de cinquante-un ans à parcourir, pour n'avoir désormais que 3 milliards au moins en espèces dans la circulation; mais pour avoir en même temps réussi à déraciner l'agiotage, & avoir complété enfin la régénération & conversion de notre numéraire actuel en assignats, *en espèces réelles*, qui auroient cours par toute la terre.

Voilà tout ce que j'ai dit, ou du moins tout ce que j'ai voulu dire.

Mais pour retirer tous ces avantages de mon opération & en jouir (je ne faurois trop le répéter) il faut néceffairement obtenir une paix folide & durable. C'eft-là la grande difficulté à furmonter; puifqu'il eft vraiment impoffible, d'après l'état actuel forcé des finances de l'Angleterre, d'en obtenir d'elle une pareille, fans auparavant avoir renverfé la banque de Londres, & l'avoir forcée à manquer à fes engagemens, pour uniquement faire rentrer cet ennemi dans fon état naturel, relativement à fa population & à la nôtre, & le rendre tel ou à-peu-près qu'il étoit en 1694, avant l'établiffement de cette banque, qui eft le vrai fléau de l'humanité, fur-tout en Europe, en fufcitant ou en foutenant toutes les guerres qui ont eu lieu jufqu'ici, depuis fa création à cette époque par Guillaume le Politique.

COMPTE POUR L'ÉTAT.

Ce compte est composé de trois parties qui ont différentes périodes à parcourir.

La première, concerne l'extinction du capital en assignats, que l'on se propose de faire dans l'espace de vingt mois, et que l'on suppose être en circulation.

La deuxième, concerne l'extinction du viager, à opérer pour ce même capital dans l'espace de trente-un ans, comme on la compte ordinairement.

La troisième, concerne le remplacement en espèces, dans l'espace de vingt ans, des deux milliards des nouveaux assignats timbrés en rouge, et mis en circulation pendant les seize premières années de l'extinction du viager.

Première partie. De l'extinction du capital dans l'espace de vingt mois.

On suppose que le capital en assignats qu'on veut éteindre, est au moins de six milliards. . . . . 6,000,000,000 #

A déduire pour le dixième converti en lots gagnans de 1000 liv. chacun, sur lequel la nation ne paie point d'intérêt, et qui, par conséquent, reste en bénéfice net pour elle 600,000,000

Reste en capital, qui doit supporter l'intérêt en viager à raison de 5 pour cent par an . . . . 5,400,000,000 #

Or, ces 5,400,000,000 # de capital mis en viager à raison de 5 pour cent par an, montent, dans la première année, à . . . . 270,000,000 #

Monte aussi le bénéfice que fait la nation sur les 600 millions du dixième des lots à 5 pour cent 30,000,000

Preuve de ce calcul. . . . . 300,000,000 #

300,000,000 # sont également l'intérêt de 6,000,000,000 # à 5 pour cent. . .

Voyez ci-devant le détail de cette première partie du compte, dans l'analyse de l'opération.

N. B. *La seconde partie du compte pour l'État*, concerne l'extinction de la rente viagère de 270 millions, restante à payer dans la première partie ci-dessus, dudit compte pour la première année, que la nation doit faire dans l'espace de trente-un ans, (comme on la compte ordinairement pour toute espèce de viager) à l'égard de 6,000,000,000 # en assignats supposés dans la circulation, lesquels elle aura entièrement éteints et convertis en cette rente viagère, pour pouvoir ensuite l'acquitter par an, en bonne partie, avec les revenus des domaines qui lui restent encore invendus, et dont au moins les $\frac{4}{5}$ de la valeur se trouveront libres pour elle, en dernière analyse, après cette extinction.

On vient de voir ci-dessus, dans la première partie de ce compte, que le viager de la première année, à payer en assignats nouvellement timbrés en rouge, seroit de 270,000,000 #

Suite et transport en l'autre part, de la première année du viager à payer.

DEUXIÈME PARTIE DU COMPTE POUR L'ÉTAT.

Extinction du viager dans l'espace de 31 ans, à raison de 5 pour cent par an.

Sur le capital de 5,400,000,000 ⁺⁺ restant des 6 milliards supposés.

			Reste à payer net.
Payable uniquement en assignats nouveaux. . . .	Le viager de la 1ere. année seroit de.	270,000,000	261,290,323 ⁺⁺ 1ere. année.
	A déduire le 31e pour les décès. . .	8,709,677	
Idem, en mêmes assignats.	Restant du viager pour la 2e année.	261,290,323	252,861,603 2e. *Idem.*
	A deduire le 31e pour les décès. . .	8,428,720	
Idem, $\frac{2}{5}$ en argent, et $\frac{3}{5}$ en assignats .	Restant du viager pour la 3e année.	252,861,603	244,704,778 3e. *Idem.*
	A déduire le 31e pour les décès. . .	8,156,825	
Idem	Restant du viager pour la 4e année.	244,704,778	236,811,076 4e. *Idem.*
	A déduire le 31e pour les décès. . .	7,893,702	
Idem	Restant du viager pour la 5e année.	236,811,076	229,172,010 5e. *Idem.*
	A déduire le 31e pour les décès. . .	7,639,066	
Idem	Restant du viager pour la 6e année.	229,172,010	221,779,365 6e. *Idem.*
	A déduire le 31e pour les décès. . .	7,392,645	
Idem	Restant du viager pour la 7e année.	221,779,365	214,625,192 7e. *Idem.*
	A déduire le 31e pour les décès. . .	7,154,173	
Idem	Restant du viager pour la 8e année.	214,625,192	207,701,799 8e. *Idem.*
	A déduire le 31e pour les décès. . .	6,923,393	
Idem	Restant du viager pour la 9e année.	207,701,799	201,001,741 9e. *Idem.*
	A déduire le 31e pour les décès. . .	6,700,058	
Idem	Restant du viager pour la 10e année.	201,001,741	194,517,814 10e. *Idem.*
	A déduire le 31e pour les décès. . .	6,483,927	

Montant de l'extinction des dix premières années. . . . . 2,264,465,701 ⁺⁺

SUITE DE LA SECONDE PARTIE DU COMPTE POUR L'ÉTAT, DANS L'EXTINCTION DU VIAGER.

Monte ci-contre le viager des dix premières années . . . 2,264,465,701 ₶

Payable $\frac{3}{5}$ en argent, et $\frac{2}{5}$ en assignats	Restant du viager pour la 11ᵉ année.	194,517,814 ₶	188,243,046	— 11ᵉ année.
	A déduire le 31ᵉ pour les décès . .	6,274,768		
Idem	Restant du viager pour la 12ᵉ année.	188,243,046	182,170,690	— 12ᵉ *idem.*
	A déduire le 31ᵉ pour les décès . .	6,072,356		
Idem	Restant du viager pour la 13ᵉ année.	182,170,690	176,294,217	— 13ᵉ *idem.*
	A déduire le 31ᵉ pour les décès . .	5,876,473		
Idem	Restant du viager pour la 14ᵉ année.	176,294,217	170,607,307	— 14ᵉ *idem.*
	A déduire le 31ᵉ pour les décès. . .	5,686,910		
Idem	Restant du viager pour la 15ᵉ année.	170,607,307	165,103,846	— 15ᵉ *idem.*
	A déduire le 31ᵉ pour les décès. . .	5,503,461		
Idem	Restant du viager pour la 16ᵉ année.	165,103,846	159,777,916	— 16ᵉ *idem.*
	A déduire le 31ᵉ pour les décès. . .	5.325,930		
Idem	Restant du viager pour la 17ᵉ année.	159,777,916	154,623,790	— 17ᵉ *idem.*
	A déduire le 31ᵉ pour les décès. . .	5,154,126		
Idem	Restant du viager pour la 18ᵉ année.	154,623,790	149,635,926	— 18ᵉ *idem.*
	A déduire le 31ᵉ pour les décès. . .	4,987,864		
Idem	Restant du viager pour la 19ᵉ année.	149,636,926	144,808,961	— 19ᵉ *idem.*
	A déduire le 31ᵉ pour les décès. . .	4,826,965		
Idem	Restant du viager pour la 20ᵉ année.	144,808,961	140,137,705	— 20ᵉ *idem.*
	A déduire le 31ᵉ pour les décès. . .	4,671,256		

Monte l'extinction des vingt premières années. . . . 3,895,869,105 ₶

Opération sur les finances, par Solignac, page 22.

SUITE DE LA SECONDE PARTIE DU COMPTE POUR L'ÉTAT, DANS L'EXTINCTION DU VIAGER.

Monte en l'autre part le viager . . . . 3,895,869,105 ₶

Payable tout en argent, s'il est possible.	Restant du viager pour la 21ᵉ année.	140,137,705 ₶	135,617,134 — 21ᵉ année.
	A déduire le 31ᵉ pour les décès. . .	4,520,571	
Idem	Restant du viager pour la 22ᵉ année.	135,617,134	131,242,388 — 22ᵉ *idem.*
	A déduire le 31ᵉ pour les décès. . .	4,374,746	
Idem	Restant du viager pour la 23ᵉ année.	131,242,388	127,008,763 — 23ᵉ *idem.*
	A déduire le 31ᵉ pour les décès. . .	4,233,625	
Idem	Restant du viager pour la 24ᵉ année.	127,008,763	122,911,707 — 24ᵉ *idem.*
	A déduire le 31ᵉ pour les décès. . .	4,097,056	
Idem	Restant du viager pour la 25ᵉ année.	122,911,707	118,946,814 — 25ᵉ *idem.*
	A déduire le 31ᵉ pour les décès. . .	3,964,893	
Idem	Restant du viager pour la 26ᵉ année.	118,946,814	115,109,820 — 26ᵉ *idem.*
	A déduire le 31ᵉ pour les décès. . .	3,836,994	
Idem	Restant du viager pour la 27ᵉ année.	115,109,820	111,396,600 — 27ᵉ *idem.*
	A déduire le 31ᵉ pour les décès. . .	3,713,220	
Idem	Restant du viager pour la 28ᵉ année.	111,396,600	107,803,162 — 28ᵉ *idem.*
	A déduire le 31ᵉ pour les décès. . .	3,593,438	
Idem	Restant du viager pour la 29ᵉ année.	107,803,162	104,325,641 — 29ᵉ *idem.*
	A déduire le 31ᵉ pour les décès. . .	3,477,521	
Idem	Restant du viager pour la 30ᵉ année.	104,325,641	100,960,298 — 30ᵉ *idem.*
	A déduire le 31ᵉ pour les décès. . .	3,365,343	
Idem	Restant du viager pour la 31ᵉ année.	100,960,298	97,703,515 — 31ᵉ *idem.*
	A déduire le 31ᵉ pour les décès. . .	3,256,783	

Total de l'extinction supposée de six milliards, dans l'espace de 31 ans. 5,168,894,947

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Ventôse, l'an III.

Troisième partie du compte pour l'État.

ncernant la troisième période à parcourir, qui doit durer vingt ans, à la suite & après le trente-unième de l'extinction en viager ;

Pour le remplacement en espèces à opérer dans la cir-lation pendant cette période, à raison de 100 millions ır an, d'environ deux milliards de nouveaux assignats, ıe la Nation y auroit fait rentrer depuis la première ınée de l'extinction de ce viager jusqu'à la seizième ıclusivement.

Lesquelles espèces seroient fournies & proviendroient ıiquement du revenu des quatre milliards des domaines n terres labourables, prairies, bois & forêts, que la Nation se seroit réservés pour elle, comme ressource, & ɪour y recourir en effet au besoin.

SAVOIR :

100 Millions en espèces de remboursement annuel des nouvaux assignats pendant 20 ans, font ci 2,000,000,000 l.

Pour n'avoir plus ensuite du papier dans la circulation, & se trouver uniquement avec au moins trois milliards de numéraire en espèces, au bout de cinquante-un à cinquante-deux ans à parcourir, que comportent ensemble les trois périodes de ce compte.